



LABEL DE QUALITE - QUALIOPI

Qualité des formations au sein des écoles de conduite

AUTO ECOLE DE COUPVRAY

39 rue d'Esblay 77700 COUPVRAY

N° Siret : 814 311 205 00011

N° d'Agrément: E 2207700200



Critère 1.2 : Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire^{1/4}

Enjeu de la formation préparatoire

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers, respectueuse de l'environnement.

➤ La formation doit permettre à tout usager :

- de prendre conscience des facteurs de risque ;
- de comprendre les interactions entre ces facteurs ;
- de prendre en compte lors de la conduite de ses capacités et de ses limites ;
- d'adopter une conduite apaisée ;
- de comprendre l'interaction entre l'homme / le véhicule / l'environnement.

➤ La formation :

- favorise la prise de conscience des risques ;
- permet d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et ses faiblesses ;
- permet de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.

➤ La formation facilite :

- la mémorisation des règles ;
- l'assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- la compréhension, notamment avec l'alternance entre la théorie et la pratique qui permet de mettre en pratique sur la route les connaissances acquises ;
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.

Information mise à disposition au public par affichage à l'accueil



Critère 1.2 : Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 2/4

Déroulement de la formation

➤ La formation se déroule de la manière suivante :

L'élève doit obligatoirement suivre un cours sur la signalisation routière et sur les règles de circulation avant de débuter sa formation pratique.

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance. Ainsi, l'élève passe du comprendre au réussir et du réussir au comprendre.

Cette alternance entre l'acquisition des connaissances et de la pratique présente de nombreux avantages car le processus d'apprentissage est plus rapide. Elle permet :

- une meilleure mémorisation des règles ;
- une meilleure assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- une meilleure intégration des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être ;
- une meilleure compréhension, car les connaissances acquises sont graduellement mises en pratique sur la route ;
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement se font plus naturellement.

Information mise à disposition au public par affichage à l'accueil



Critère 1.2 : Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 3/4

Déroulement de l'examen théorique

Conditions de réussite

Sont déclarés admissibles à l'épreuve pratique, les candidats ayant réussi l'épreuve théorique générale (code de la route).

L'épreuve du **code de la route** est déclarée réussie lorsque le candidat obtient un nombre de réponses justes supérieur ou égal à 35 sur un total de 40 questions, numérotées de 1 à 40 pour chaque série.

Les candidats ayant obtenu un résultat favorable à l'épreuve théorique générale conservent le bénéfice de leur admissibilité pour 5 épreuves pratiques par catégorie pendant un délai maximum de cinq ans.

En cas de succès à l'épreuve théorique générale (code de la route) ou à une épreuve pratique des catégories du permis de conduire, le candidat ne peut se présenter à l'épreuve suivante dans un délai inférieur à 2 jours (date à date).

Information mise à disposition au public par affichage à l'accueil



Critère 1.2 : Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 4/4

Déroulement de l'examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire:

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 min
- Réaliser deux manœuvres particulières, un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur OU à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question de premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route , notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentale devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Information mise à disposition au public par affichage à l'accueil



Ce règlement est affiché au public dans l'établissement

1.3: REGLEMENT INTERIEUR

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable à l'ensemble des élèves.

Article 1 : L'AUTO ECOLE DE COUPVRAY applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 01/07/2014.

Article 2 : Tous les élèves inscrits au sein de l'établissement L'AUTO ECOLE DE COUPVRAY doivent respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

- Respect envers le personnel de l'établissement, respect du matériel mis à sa disposition, respect des locaux. (Propreté, dégradation). Les candidats sont tenus de respecter les règles sanitaires en vigueur. (COVID).

- Les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, dans les véhicules, ni de consommer ou d'avoir consommé des substances incompatibles avec la conduite d'un véhicule.

- Il est interdit d'utiliser des appareils sonores (téléphone portable) pendant les séances de code et les heures de conduite. Les élèves se doivent de respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance. De même les élèves devront s'abstenir de parler en salle de code.

- Respecter les règles d'évacuations des locaux en cas d'alarme et rejoindre le point extérieur de rassemblement en cas d'évacuation.

Article 3 : Tout élève présentant une inaptitude à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera alors annulée et facturée.

Article 4 : Toute personne n'ayant pas constitué de dossier d'inscription et réglé le 1^{er} versement se verra refuser l'accès à la salle de code. Lors de la séance de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections, même si celle-ci, quand les sont effectuées par l'enseignant, débordent un peu des horaires. Il est essentiel d'écouter et de comprendre les réponses.

Article 5 : Toute leçon de conduite non décommandée 48 heures à l'avance jour ouvré (sauf cas de motif légitime) après validation de la direction sera facturée. Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide du répondeur ou mail, les annulations doivent être faites pendant les heures d'ouverture du bureau.

Article 6 : Les téléphones portables doivent être éteints pendant les leçons de code et conduite.

Article 7 : Dès l'attribution du numéro NEPH, il sera remis à l'élève son livret d'apprentissage. Sa présence est obligatoire pour toute leçon de conduite. En cas de non-présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élève.

Article 8 : En générale, une leçon se décompose comme ceci : 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et déterminer l'objectif de travail 45 minutes de conduite effective / 5 minutes pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève au bureau. Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchon ou autres) et / ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Article 9 : Aucune présentation à l'examen pratique ne sera faite si le solde du compte n'est pas réglé une semaine avant la date de l'examen.

Article 10 : Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

- * Avertissement Oral
- * Avertissement Ecrit
- * Suspension provisoire
- * Exclusion définitive de l'établissement

Article 11 : Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation de l'auto-école pour les motifs suivants :

- * Non-paiement.
- * Attitude empêchant la réalisation du travail de formation.
- * Non-respect du présent règlement intérieur.

Le responsable de l'établissement avisera par courrier en lettre recommandée si aucune autre solution ne s'avère possible 10 jours après la décision d'exclure. La direction de L'AUTO ECOLE DE COUPVRAY est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.

1.4: Formation AM – A – A2



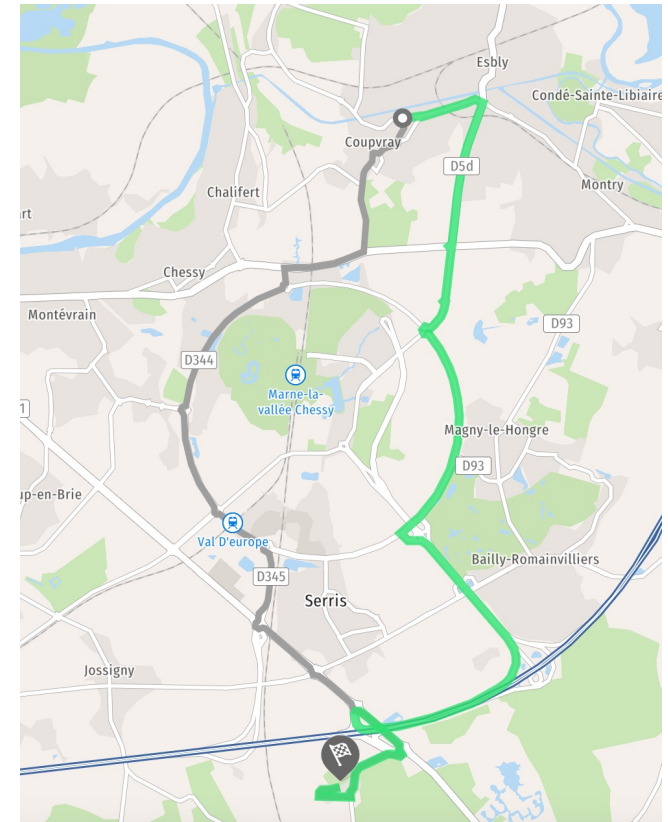
Conditions piste moto

La piste Moto se situe: Rue du gibet, à Villeneuve Saint Denis.

Elle se trouve à environ 13 kms et 17 minutes de l'agence

La piste est partagée avec d'autres Auto Ecole

Sur place il n'y a pas de bureau et WC .





1.6: Nos RDV Post Permis

Se former après le permis permet de rester un conducteur responsable et vigilant. Pour cela, des stages post-permis sont ouverts à tous.

Le déroulement des stages

Ces formations comprennent des phases de conduite et d'animation en salle ou uniquement des ateliers en salle.

Les stagiaires seront formés à partir de cas concrets centrés sur les thèmes de la vitesse, de l'alcool, de la fatigue et de la vigilance.

Les évolutions en matière de réglementation, d'infrastructures et de techniques automobiles sont particulièrement traitées dans les stages seniors.

Objectifs

Ces stages permettent d'échanger sur son expérience de la conduite, d'appréhender les limites du système de circulation et de comprendre que la conduite est une activité sociale, nécessitant le respect de normes



1.7: Valorisation de la formation AAC

Pourquoi choisir l'Apprentissage Anticipé de la Conduite ?

- Un taux de réussite à l'examen supérieur à l'apprentissage traditionnel
- Période probatoire plus courte (2 ans au lieu de 3)
- Cumul de points plus avantageux (3 points par année sur 2 ans au lieu de 2 sur 3ans)
- Assurance moins cher
- *ET SURTOUT les statistiques témoignent de 4X moins d'accidents*



Selon les **statistiques** de la Sécurité routière, le taux de réussite à l'épreuve pratique du **permis B** est de 75 % pour les jeunes qui ont suivi l'**AAC**, contre 52 % pour les personnes qui ont choisi le chemin traditionnel. Et ce taux est en constante progression.²¹
avr. 2021

Des avantages financiers :

- **L'obtention de tarifs préférentiels** auprès de la compagnie d'assurance et sur l'assurance « Jeune conducteur » avec l'attestation de fin d'AAC remise par l'auto-école
- **Dès la 1^{re} année, la surprime est réduite à 50 %** et elle baisse de 25 % la 2^e année. Sans accident durant cette période, elle disparaît la 3^e année
- **Le coût** de la formation est moins élevé

1.7: Valorisation de la formation AAC

La durée de la période probatoire est de **3 ans** et de 2 ans dans le cas d'un conducteur ayant suivi la conduite accompagnée (AAC)



LA CONDUITE ACCOMPAGNEE DIMINUE LE RISQUE D'ACCIDENT GRAVE

En savoir plus : <https://www.securite-routiere-az.fr/contre-verites/la-conduite-accompagnee/>

Cette information est disponible au public en affichage



La conduite supervisée permet au candidat âgé de 18 ans au minimum, inscrit dans une école de conduite, de compléter sa formation initiale par une phase de conduite «supervisée» par un accompagnateur, afin de passer l'épreuve pratique dans des conditions plus sereines. Cette forme d'apprentissage est plus souple que l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), mais possède des avantages similaires.

- Progresser plus rapidement grâce à la conduite supervisée
- Un meilleur taux de réussite au permis de conduire avec la conduite supervisée
- Choisir quand conduire avec la conduite supervisée
- Pas de distance minimum à parcourir en conduite supervisée
- Être plus confiant sur la route grâce à la conduite supervisée

1.7: Valorisation de la Conduite Supervisée



Cette information est disponible au public en affichage



2.2: Procédé d'évaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière

Pour débiter la formation une évaluation de vos compétences, d'une durée de 50 à 60 minutes, va être réalisée en voiture.

Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

Cette évaluation portera sur :

- vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ;
 - vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route ;
 - vos compétences psychomotrices ;
 - vos motivations.
- Cette évaluation est réalisée au moyen d'un questionnaire

Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART - FICHE ÉCOLE

1. Renseignements d'ordre général
Nom : P. J. Prénom : A. J. Date de naissance : 24.12.03
Adresse : 15 rue de la Liberté 73100 Bourgoin-Jallieu Tél : 04 78 00 00 00
Niveau scolaire : 6ème Profession : Élève Nationalité : Française
Acuité visuelle : œil Droit 10 / 10 œil Gauche 10 / 10 Correction : oui ☐ non ☐
Incompatibilités : aucune Visite Médicale : oui ☐ non ☐

2. Expérience de la conduite
Permis : Conduite auto : Avec qui ? : Où (sauf auto-école) ? : Si pas auto :
B1 ☐ +1 jamais ☐ 0 amis ☐ -1 ville ☐ -2 vélo ☐ 0
AM ☐ +2 - de 5 h ☐ +1 parents ☐ +1 route ☐ -1 cyclo ☐ +1
A1 ☐ +2 + de 5 h ☐ +2 auto-école ☐ +2 chemin ☐ 0 moto ☐ +2
Date : 24.12.03 autre véhicule ☐ +1

3. Connaissance du véhicule
Direction : non ☐ 0 oui ☐ +1 Embreillage : non ☐ 0 oui ☐ +1
Boîte de vitesses : non ☐ 0 oui ☐ +1 Freinage : non ☐ 0 oui ☐ +1

4. Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
Réponse : maîtriser la voiture et connaître le code ☐ -2
Réponse : prévoir les difficultés et savoir y faire face ☐ +2
L'apprentissage est une nécessité : ☐ -2
Réaliser d'apprendre à conduire : ☐ +2

5. Habiletés
Installation au poste de conduite ☐ -2 ☐ 0 ☐ +2
Démarrage arrêté ☐ -3 ☐ 0 ☐ +2
Manipulation du volant ☐ -2 ☐ 0 ☐ +2

6. Compréhension et mémoire
Compréhension ☐ -1 ☐ 0 ☐ +1
Mémoire ☐ -1 ☐ 0 ☐ +1

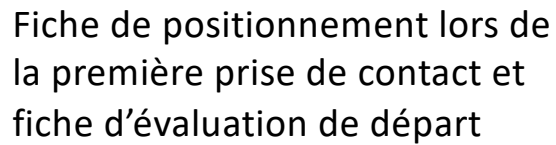
7. Perception
Trajectoire ☐ -4 ☐ 0 ☐ +3 Orientation ☐ -1 ☐ 0 ☐ +1
F1 ☐ -1 F2 ☐ -2
Observation ☐ -1 ☐ 0 ☐ +1 Regard F3 ☐ -3

8. Émotivité
En général ☐ -1 ☐ 0 ☐ +1 Crispation ☐ -1 ☐ 0 ☐ +1

9. Résultat de l'évaluation
Total + 8 Total - 5 résultat final 3
Total des résultats partiels : 8 - 5 = 3

10. Proposition : volume de formation prévisionnel
Théorie 5 Heures Pratique 20 Heures
Proposition acceptée : oui ☐ non ☐ Proposition retenue : théorie 5 H. pratique 20 H.
Fait à : Coupray le : 20.12.03 Nom de l'enseignant : D. J. N° d'autorisation d'enseigner : A 14 077 050
Signatures : [Signature] Formateur : [Signature] Elève : [Signature] Parents (pour les mineurs) : [Signature]

Pour toutes les personnes en situation de handicap merci de contacter notre référent Mr LEMAGUET Cyril



FICHE DE POSITIONNEMENT

DATE : 25/01/22

REMPLI PAR : Cyril LE NAUDET

N° d'autorisation : A0207203050

Origine du contact (provenance) :

Appel ☐ Visite ☐ Mail ☐ Autre ☐

Formation demandée : PS

☒ PROSPECT

☒ CLIENT

ETAT CIVIL

NOM : Mike Soukhi

Prénom : Soukhi

Age : 19 ans

Tel : 07 7807104

Portable : @ Gmail.com

Email : soukhi.m @ Gmail.com

Adresse : 01 30 rue Ernest 77700 Comperay

DONNEES ENTREPRISE

Raison sociale :

Contact :

Tel :

Adresse :

Nombre de salariés à former :

Précisions :

SITUATION FACE A L'EMPLOI : chômage

BESOIN EN FORMATION EXPRIME

DATE DE FORMATION SOUHAITEE : Du 01/02/2022 au 01/04/2024

MOTIVATIONS PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES

Pour compte de famille

☐ PREREQUIS :

☐ PROPOSITION FAITE LE : 25/01/22

PAR : Vignare

☐ CLASSÉ SANS SUITE

AUX ÉCOLES DE COUPURAY

10 Rue de l'Inde 77700 COUPURAY

Tél : 03 02 43 73 92

N° SIRET : 824 311 200 0001

FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART - FICHE ÉCOLE									
I. Renseignements d'ordre général									
Nom : <u>DUBOIS</u>			Prénom : <u>Alexandre</u>			Date de naissance : <u>14/07/05</u>			
Adresse : <u>Rue de la République 72100 Le Mans</u>						Tel : [] [] [] [] [] [] [] []			
Niveau scolaire : _____			Profession : _____			Nationalité : _____			
Acuité visuelle : œil Droit /10 _____			œil Gauche : /10 _____			Correction : oui ☐ non ☒			
Incapacités : _____						Visite Médicale : oui ☐ non ☒			
II. Expérience de la conduite								TOTAUX PARTIELS	
Permis :		Conduite auto :		Avec qui ? :		Du (sauf auto-école) ? :		Si pas auto :	
B1	+1	jamaïs	☐	amis	-1	ville	-2	vélo	☐
B1	+2	+ de 5 h.	☐	parents	+1	routé	-1	cyclo	+0
B1	+2	+ de 5 h.	+2	auto-école	+2	chemin	0	moto	+2
Date								autre véhicule	+1
									0
									2
III. Connaissance du véhicule									
Direction :		non ☐ oui ☒		Embrayage :		non ☐ oui ☒			
Boîte de vitesses :		non ☐ oui ☒		Freinage :		non ☐ oui ☒			
IV. Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité									
Réponse : maîtriser la voiture et connaître le code									
Réponse : prévoir les difficultés et savoir y faire face									
L'apprentissage est une nécessité :									
Refil désir d'apprendre à conduire :									
									4
V. Habiletés									
Installation au poste de conduite		F -2		S 0		B +2			
Démarriage arrêté		-3		0		+2			
Manipulation du volant		-2		0		+2			
									2
VI. Compréhension et mémoire									
Compréhension		F -1		S 0		B +1			
Mémoire		-1		0		+1			
									1
VII. Perception									
Trajectoire		F -4		S +3		B +1			
		-3		0		+2			
Observation		-1		0		+1			
		F2 -2		F3 -3					
									1
VIII. Émotivité									
En général		F -1		S 0		B +1			
									2
IX. Résultat de l'évaluation									
Total des résultats partiels :		Total +		Total -		résultat final			
		8		5		3			
X. Proposition : volume de formation prévisionnel									
Théorie		5 Heures		Pratique		20 Heures			
Proposition acceptée : ☒ oui ☐ non									
Proposition retenue : théorie		5 H.		pratique		20 H.			
At 8 : Copyrayon le 14/07/05		Nom de l'enseignant : DUBOIS		N° d'instruction d'élève : A 14 072 055					
Signatures : <u>[Signature]</u>		Formateur :		Elève : <u>[Signature]</u>		Parents (pour les mineurs) :			

Pour toutes les personnes en situation de handicap merci de contacter notre référent Mr LEMAGUET Cyril



2.2: Procédé d'évaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière

Pour débiter la formation une évaluation de vos compétences, d'une durée de 55 min minutes, va être réalisée en voiture ou sur simulateur

Pour débiter la formation une évaluation de vos compétences, d'une durée de 55 min minutes, va être réalisée en voiture ou sur simulateur

Pour toutes les personnes en situation de handicap merci de contacter notre référent LE MAGUET au 06 21 49 40 86

En fonction de votre situation handicap nous pourrons vous accompagner au sein de notre structure, rechercher une auto école pouvant vous accompagner ou vous diriger vers notre interlocuteur AGEFIPH.

Cette information est disponible au public en affichage

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



3.1: Modalité d'organisation des formations

THEORIQUES

Nous vous accueillons dans nos agences selon diverses modalités, destinées à être au plus près de votre besoin.

- Des cours collectifs dans nos salles de cours sur des séries argumentées
- Des cours individuels à votre demande ou sur proposition de nos enseignants sont organisables sur des difficultés particulières

Ces modules sont organisés en présentiel de préférence, et selon les disponibilités communes

Nous vous fournissons un accès à distance qui vous permettra un entraînement individuel où que vous soyez

Vos efforts sont également pris en compte et régulièrement suivi par un enseignant qui en scrutant vos productions sait orienter le type de supports, de thème, la prévision de l'examen théorique...



THEORIQUES

Des cours collectifs sur les grands thèmes de la sécurité routière sont également organisés avec la présence d'un enseignants

Les thèmes aborderont l'alcool, les stupéfiants, défaut de port de la ceinture de sécurité, distracteurs, etc...)

Un inscription en amont est préférable;

HORAIRES DES COURS THEORIQUES

	Mardi & Jeudi
Horaires	17h à 18H

3.1: Modalité d'organisation des formations



PRATIQUE

3.1: Modalité d'organisation des formations

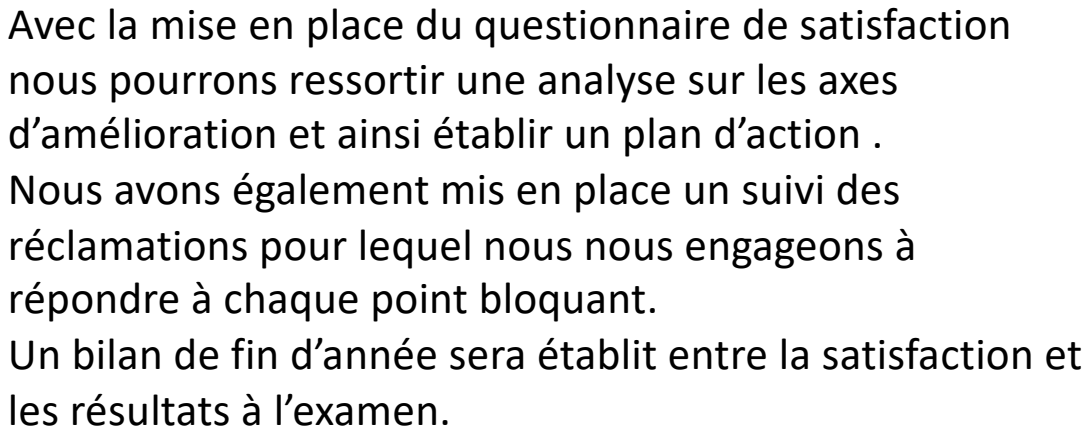
La formation pratique est idéalement condensée en séances régulières. Selon les attentes et priorités que les élèves peuvent avoir, nous adaptons pour le mieux nos séances et l'organisation des examens.

Nous vous proposons au début de la formation un planning provisoire, sur lequel et après un accord commun, nous ajoutons, modifions,dans le but de saisir les opportunités destinées à faciliter l'acquisition de votre titre de conduite, et parfois pour combler les impondérables.

Pour cela nous nous efforçons d'être le plus réactif, et nous vous invitons à également partager au plus près de leurs évolutions, vos disponibilités.

Ces cours sont uniquement prévus en individuel avec un accueil sur le site de nos établissements, avec un moniteur référent, qui orientera votre formation de bout en bout.

Ces cours ont lieu du lundi au vendredi de 10H à 13 & 15H à 20H, le samedi de 10H à 14H



7.4: Exploitation des avis

[illegible]